



# L'Actu CAHAGNAISE

*Lettre d'information municipale*

N° 222

Novembre / Décembre 2023

## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les actus municipales
- Les infos municipales
- Le mot des Assos

## HORAIRES

Lundi : 9h – 12h  
Mardi : 9h – 12h  
et 16h – 19h  
Jeudi : 9h – 12h  
Vendredi : 9h – 12h

## CONTACTS

**Téléphone :**  
02.31.77.58.46  
**Email :**  
mairie@cahagnes.fr  
**Facebook :**  
Mairie de Cahagnes  
**Site internet :**  
[www.cahagnes.fr](http://www.cahagnes.fr)

## NUMÉROS D'urgences

Pompiers : 18  
Gendarmerie : 17  
Urgences médicales : 15  
SOS violences  
conjugales : 39.19  
Infos COVID : 116.117

## Le Mot du Maire

Chères Cahagnaises, chers Cahagnais,

L'année 2023 arrive déjà à son terme et notre commune s'est parée de ses décorations de Noël illuminées depuis le 8 décembre. Nos agents techniques se sont particulièrement investis dans la fabrication du traineau et de nouveaux personnages en bois pour le plaisir de tous. Cependant nous déplorons déjà, après quelques jours d'installation, le vol et la dégradation de plusieurs décorations.

Les activités pour nos seniors ont pu reprendre le 23 novembre grâce à nos deux jeunes en service civique, Eva et Jade, qui proposent des animations gratuites chaque jeudi après-midi jusqu'en juin prochain. Une nouvelle association a également été créée pour des séances de gymnastique au gymnase de Cahagnes.

L'opération Téléthon a réuni de nombreux participants qui ont fait du vélo ou de la course à pied pour la bonne cause. Merci au Conseil Municipal des Jeunes à l'initiative de ce projet et au Comité des Fêtes de la commune pour l'organisation de cette manifestation.

Plusieurs offres de reprise ont été reçues par le liquidateur judiciaire du Proxi. Nous avons donc bon espoir pour la réouverture de l'épicerie dans un proche avenir. Soyez assurés de notre volonté de soutenir les activités économiques sur notre territoire.

Je vous rappelle que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. Je vous remercie de réserver un bon accueil à nos 3 agents recenseurs qui sillonneront notre commune (voir plus en détail ci-après).

Que cette période soit heureuse et paisible. Je profite de ce bulletin pour vous présenter mes meilleurs vœux et vous convier à la cérémonie qui se déroulera le 19 janvier 2024 à 19h à la salle polyvalente.

Joyeuses fêtes à toutes et tous.

Guillaume DUJARDIN



### Vos référents communaux :

**Voirie :** Guillaume DUJARDIN ..... Tél : 06.81.64.06.23  
**Eau :** Jean Marie MAHIEU..... Tél : 06.29.70.82.46  
**Électricité :** Sébastien KOSLOFF ..... Tél : 06.62.54.02.25  
**Logements communaux :** Pascale GASNIER-MENANTEAU..... Tél : 06.08.07.39.70  
**Groupe scolaire :** Mme Karine FRANÇOIS ..... Tél : 06.58.66.82.87  
**Frelons asiatiques :** M. Philippe LEMARDELÉ ..... Tél : 06.19.33.01.80

### RÉUNION DE CONSEIL DU 05 DÉCEMBRE 2023

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Catherine MOUTEL,, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF, conseillers municipaux;

Étaient excusés et représentés :

Mme Karine FRANÇOIS a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND,

M. Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Catherine MOUTEL.

Étaient absents : Mme Hélène MOREAU et M. Frédéric THOMASSE.

### ÉGLISE - TRAVAUX

Les deux portes d'entrée de l'église sont en très mauvais état et nécessitent des travaux de restauration. Une des portes ne peut plus s'ouvrir, ce qui est dérangeant pour les issues de secours. 2 devis ont été présentés : SARL Michel COSTIL pour un montant de 1 380€ HT et JC Menuiserie CROCQUEVIEILLE pour 7 172€ HT.

Le devis le moins cher est adopté à l'unanimité.

### RESSOURCES HUMAINES

#### **Recensement 2024 :**

Il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs pour la commune découpée en 3 districts.

Le recensement de la population se fera du **18 janvier 2024 au 17 février 2024**.

La dotation forfaitaire de recensement qui sera versée à la commune sera de 2620 €.

La coordination entre les agents recenseurs et l'INSEE, sera réalisée par Madame Pascale GASNIER- MENANTEAU, adjointe au Maire.

Le recensement a un caractère obligatoire, pour les communes de moins de 10 000 habitants, il est effectué tous les 5 ans, le précédent a été réalisé en 2018. 650 logements ont été recensés sur Cahagnes.

**Comment ça se passe ?** Une lettre d'information sera déposée dans chaque boîte aux lettres lors de la tournée de reconnaissance des agents recenseurs entre le 8 et le 15 janvier 2024. Les notices seront ensuite distribuées dans les boîtes aux lettres identifiées ou en mains propres durant les deux premiers jours de la campagne (18 et 19 janvier 2024).

#### **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement (la dotation de l'Etat au budget de la commune).
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Les 3 agents recenseurs vous seront présentés lors de la cérémonie des vœux du Maire le 19 janvier.

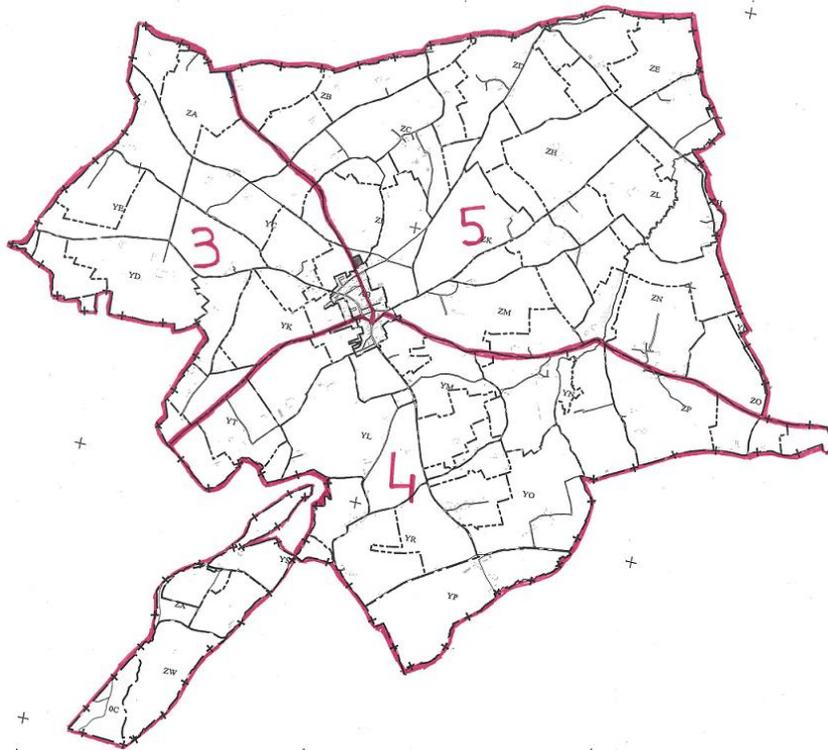
DISTRICT <b>3</b> (Nord-Ouest)	DISTRICT <b>4</b> (Sud)	DISTRICT <b>5</b> (Nord-Est)
Mme Céline FOLBARBE	Mme Odile SCelles	Mme Sandrine DUHAMEL
213 logements / 485 habitants	227 logement / 453 habitants	210 logements / 453 habitants

Ils seront nommés par arrêté municipal. Leur rémunération sera calculée au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés. Adoptée à l'unanimité :

→ 1,50 € brut par feuille de logement → 1,50 € brut par bulletin individuel

Un forfait de 90 € par agent pour la prise en charge des frais kilométriques sera attribué.

La coordinatrice renonce à toute indemnité pour ne pas alourdir les charges de la commune.



### **Recrutement d'un vacataire :**

Un besoin ponctuel pour la période du 26 décembre 2023 au 05 janvier 2024, nécessite un recrutement pour assurer l'entretien et la remise des clés de la salle polyvalente, de la salle Edeline et du Centre d'accueil pour groupe « Les Pommiers ».

Le vacataire interviendra en fonction du nombre de locations louées durant cette période, sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 €.

Dans la mesure du possible les agents communaux se remplacent pendant les congés, ce recrutement est exceptionnel.

➤ 0 opposition, 5 abstentions : adopté par 8 voix « pour ».

### **Prime pouvoir d'achat :**

Cette prime est mise en place par le Gouvernement, représentant une prime inflation déléguée aux collectivités. Une délibération sera à prendre prochainement si le conseil municipal souhaite instaurer cette prime aux agents.

Selon le décret, la prime pourra être octroyée, si la collectivité le décide et si les agents ont perçu une rémunération brute au titre de la période courant 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Tout est proratisé par rapport au temps de travail. Si le plafond maximum du décret est octroyé, le coût pour la collectivité serait de 7830 € avec les charges.

A l'unanimité le conseil municipal souhaite qu'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle soit versée aux agents.

3 conseillers souhaiteraient que la prime soit versée à 100% du plafond.

6 conseillers souhaiteraient que la prime soit versée à 50% du plafond.

1 abstention

3 conseillers souhaiteraient que la prime soit versée sur un forfait basé à 300 €.

Un projet de délibération sera envoyé au Comité Social Territorial du Centre de Gestion afin que leur commission émette un avis sur les montants des plafonds proposés. Cette prime sera donc à inscrire au budget 2024.

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

### **Friche industrielle – parcelle ZI18 :**

La commune a sollicité un portage foncier sur 5 ans à l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) afin de pouvoir acquérir la friche industrielle de l'ancienne cidrerie par tranches.

Le propriétaire actuel a laissé un délai jusqu'à fin mars 2024.

L'emprise de la sollicitation pour portage par l'EPFN devra être adaptée au vu du bâtiment construit à cheval sur 3 parcelles (AB\_128, 130 et ZI\_18). Pour cela un découpage de la parcelle ZI 18 a été envisagé en accord avec Les Celliers Associés. Une mission sera commandée à un géomètre. Le bornage en alignement du terrain communal est nécessaire pour demander une nouvelle estimation au service des Domaines. Une fois la surface précise délimitée, une convention avec l'EPFN pourra être signée lors du conseil municipal de janvier.

La prise en charge par la commune des frais de cette division dont le montant du devis de GEOSAT s'élève à 824 € HT est adoptée à la majorité (10 voix Pour et 3 abstentions).

L'inscription au Fonds friches nous offrira une prise en charge par la Région et l'EPFN pour la dépollution du site. Il y aura un reste à charge de 20% pour la commune.

### **Extension cantine – réunion de démarrage :**

La réunion s'est déroulée le 4 décembre avec le cabinet JVArchitectes qui s'est déplacé avec ses techniciens. Une visite a été faite sur place avec présentation de la commune, des bâtiments, des écoles et du personnel communal travaillant à la cantine.

Il a été prévu que la salle Edeline soit mise à disposition pendant la période des travaux, à compter de septembre 2024.

Les agents ont pu décrire leur journée de travail type avec les difficultés qu'elles peuvent rencontrer, leurs contraintes seront prises en compte.

La rénovation du bâtiment existant sera effectuée grâce à une partie de l'enveloppe Fonds Vert et celui-ci sera destiné à l'accueil des maternelles.

La partie agrandissement serait une salle à destination des élémentaires mais aussi aux associations. Des sanitaires seraient également créés. L'aspect panorama et luminosité est intégré au projet.

Un nouveau système de restauration est en réflexion sur la partie extension pour les primaires : self ? L'objectif est de faire un seul service.

La structure du bâtiment actuel va être étudiée car il est très vétuste. Un disjoncteur indépendant est à prévoir et le maintien de la chaufferie gaz pour l'instant.

Un local de pause va être pensé pour que le personnel puisse faire une vraie coupure sur le temps du midi.

Pour le moment on garde le portage de repas par un prestataire.

### **Terrain de foot à 5 :**

L'étude énergétique du SDEC ayant tardé, notre dossier sera examiné lors de la commission de janvier 2024.

## **Aménagement du bourg : point à ce jour :**

Selon le plan de l'avant-projet de l'architecte, Agnès SPALART :

-Partie sud : refaire les trottoirs et intégrer les pistes cyclables (enrobé beige). 2 écluses pour faire ralentir les véhicules qui entrent dans la commune mais également de créer du stationnement pour quelques maisons. Porte d'entrée : résine au sol avec un trottoir enherbé.

-Partie centre bourg : il est prévu de ne pas trop toucher à l'existant pour diminuer les coûts. Suppression des blocs de granit, liaison douce passant par le square (pente douce et gradins) et ensuite derrière la salle Edeline + une partie de l'ex-cidrerie (un tracé provisoire est prévu en attendant l'acquisition du terrain nécessaire), des supports vélos seront installés devant la bibliothèque et un nouveau parking sera matérialisé (sable stabilisé) ainsi que la création d'un îlot de fraîcheur sur la place. Chemin piéton jusqu'aux écoles.

Un parking sera créé le long du gymnase (nombre de bornes électriques calculé en fonction du nombre de places de stationnement) ainsi que des aires de jeux. Réflexion sur l'installation de nouvelles toilettes publiques (voir si faisabilité près du square). Une réserve d'eau enterrée au niveau du gymnase pourra servir à l'arrosage.

Le sous-dimensionnement des conduites d'eaux pluviales dans le centre bourg obligeront à casser une partie de l'enrobé actuel.

-Ecoles : matérialisation du parking en épis le long du terrain de foot. Une entrée unique pour les écoles côté château d'eau et stationnement des bus le long de l'école maternelle et non plus sur la RD54 pour une meilleure sécurité. Utiliser les parois du château d'eau pour créer un mur d'escalade. Abri en cas de pluie et de l'ombre à l'été.

-Partie nord : piste cyclable sur trottoirs végétalisés et écluses comme sur la partie Sud. Création de places de stationnement en dalles engazonnées sur le côté du cimetière. Carrefour de l'école sécurisé avec un plateau surélevé. Jardins de pluie intégrés aux trottoirs pour éviter les forts ruissellements. Création d'une nouvelle voie d'accès à la salle Edeline, derrière le presbytère.

-Budget : les capacités de financement ont été étudiées avec la Trésorerie. Les travaux seront réalisés par tranche. La partie Nord, sud et Alphonse Allais seront des priorités. Les travaux pourraient débuter en 2025. En 2024, les premières tranchées pourront être faites pour l'enfouissement des réseaux sur la partie Sud. Le Département interviendra en 2025 pour l'enrobé de la RD54.

Coût estimatif total : 1 621 182,75€ HT, aléas : 147 380,25€ HT et participation Département : 250 417,50€.

Si l'avant-projet est validé, Mme SPALART fera une vue en perspective. Une présentation sera faite aux habitants avec les matériaux utilisés.

Le souhait est d'avoir un projet qualitatif, tenant compte de la sécurité mais surtout du budget communal.

## **INTERCOM – COMPÉTENCE MOBILITÉ**

### **Désignation d'un conseiller au comité des partenaires de PBI :**

Dans le cadre de la réalisation d'un Plan de Mobilité simplifié à partir de septembre, la Communauté de communes souhaite associer le Comité des partenaires à différentes phases de l'étude.

Pré Bocage Intercom a invité la commune de Cahagnes à intégrer ce comité des partenaires dans le cadre de la compétence mobilité prise en 2021.

Il est donc demandé de désigner un représentant : Guillaume DUJARDIN s'est porté candidat.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – CELLULE DE CRISE

### Désignation des élus référents :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour but de préparer la commune à la gestion d'une crise. Ainsi en cas d'événements de sécurité civile liés aux risques majeurs ou aux accidents plus courants, il précise l'organisation que la commune met en place afin d'assurer ses missions de sauvegarde de la population, des biens et de l'environnement pendant les différentes phases de la crise.

Après avoir porté le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM) à la connaissance de la population, il convient de constituer la cellule de crise du PCS et d'affecter des élus sur les différentes missions :

<b>Direction des Opérations de Secours (DOS) ou cellule de commandement:</b>	
Le Maire	Guillaume DUJARDIN
le Correspondant Incendie et Secours (CIS)	Pascale GASNIER-MENANTEAU
<b>Centre d'accueil et de regroupement (CARE) :</b>	
Titulaire :	Antoine HAY
Suppléant :	Mickaël HAUSSIN
<b>Communication – Cellule alerte de la population :</b>	
Titulaire :	Sandra LEMARCHAND
Suppléant :	Karine FRANCOIS
<b>Terrain – Cellule reconnaissance et logistique :</b>	
Titulaire :	Philippe LEMARDELE
Suppléant :	Georges LEVEQUE

L'ensemble des agents communaux sera mobilisé, sur les différents postes, en cas de déclenchement du PCS.

Les référents désignés participeront à l'élaboration des fiches actions pour chaque risque identifié avec les membres de la commission PCS.

## ZAER : ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Deux tiers de notre consommation d'énergie finale reposent toujours sur des énergies fossiles. Malgré une baisse de la consommation d'énergie totale, nos besoins en électricité vont s'accroître. Seul le développement massif des énergies renouvelables nous permettra de continuer à nous chauffer, nous déplacer, communiquer, tout en réduisant nos émissions de CO<sub>2</sub>. Le gouvernement a donc décidé de planifier le développement des énergies renouvelables sur les territoires ; et demande aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables.

**Chaque habitant est donc invité à faire connaître en mairie tout projet d'énergie renouvelable à grande échelle afin de recenser ces zones. L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés.**

*Les Infos*  
**MUNICIPALES**

## AGENDA - DATES À RETENIR

Prochain **conseil municipal** : mardi 9 janvier 2024

Cérémonie des **vœux du Maire** : vendredi 19 janvier 2024 à 19h à la salle polyvalente.

**AG de l'association de la Bouéte à Meuh'Zik** : jeudi 8 février 2024 à 19h30 à la salle EDELINE



## → Interdiction de fumer aux abords des écoles

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer aux abords du groupe scolaire.

## → Arrêté préfectoral permanent règlementant le brûlage des déchets végétaux à l'air libre

Des feux de déchets verts ont été constatés dans notre commune alors qu'il est **INTERDIT** de brûler des déchets verts à l'air libre.

Afin que chacun connaisse la loi, nous vous rappelons l'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2022 **interdisant le brûlage des déchets verts dans le Calvados** à l'exception de ceux autorisés mentionnés à l'article 3 de cet arrêté.

**ATTENTION : une déclaration préalable de brûlage de déchets végétaux doit obligatoirement être faite en mairie au moins 48 heures à l'avance pour ces exceptions.**

Pour plus d'informations, nous vous invitons à venir vous renseigner au secrétariat de mairie.



## → Chiens qui aboient intempestivement



Nous recevons régulièrement en mairie des plaintes pour aboiement intempestif des chiens du voisinage.

Lorsque vous êtes partis au travail, vous n'entendez pas les aboiements de vos chiens, cependant vos voisins sont incommodés par ces bruits à longueur de journée.

Il est important de ne pas laisser la situation se dégrader. Agissez, il existe des solutions, consultez votre vétérinaire.

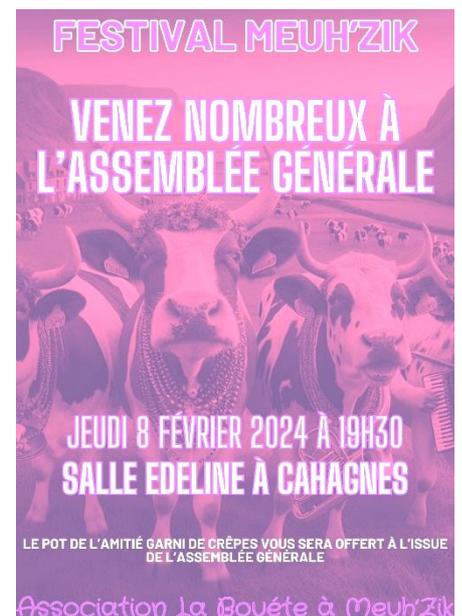
## *Le mot des assos*

### LA BOUËTE A MEUH'ZIK

L'équipe de La Bouète à Meuh'Zik a le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de l'association LA BOUËTE A MEUH'ZIK le **jeudi 8 février 2024 à 19h30** à la salle EDELINE (à confirmer) de CAHAGNES. Un pot de l'amitié accompagné de crêpes, à l'occasion de la chandeleur, sera offert à l'issue de l'Assemblée Générale.

Nous vous attendons nombreux, nous sommes à la recherche de bonnes volontés pour entrer dans le bureau et étoffer l'équipe du festival.

Joyeuses fêtes de fin d'année, Meuhzicalement vôtre. L'équipe de La Bouète à Meuh'Zik."



## LE COMITÉ DE JUMELAGE

### **HAPPY NEW YEAR !**

« Best wishes from the Horsted-Cahagnes twinning committee »

Le Comité de jumelage de Cahagnes avec Horsted-Keynes présente ses meilleurs vœux aux habitants de Cahagnes.

Nous remercions les personnes ayant participé aux diverses activités au long de l'année, et donnons rendez-vous à toutes et tous pour partager de nouveaux bons moments en 2024.



## ANCIENS COMBATTANTS (UNC CAHAGNES)

Le 22 novembre 2023 un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale.

Président :	Jean-Pierre PICOT
Vice-président :	Michel HUE
Président d'honneur :	Georges SUARD
Trésorière :	Nadine LECLER
Secrétaire :	Pascale GASNIER-MENANTEAU



Au programme : bilan financier depuis 2015, élection du bureau, prochaines cérémonies commémoratives et notamment participation aux événements à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement en Normandie

La prochaine réunion aura lieu **samedi 20 janvier à la salle Edeline** suivie de la galette des rois.

## L'AMICALE DE LA GYM VOLONTAIRE

Les cours de gym douce vont reprendre le mardi de 10h00 à 11h30 au gymnase intercommunal de Cahagnes.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Renseignements au 06.86.45.00.77 ou au 06.59.65.60.26.



## L'APE



Toute l'équipe de l'Association des Parents d'Élèves de Cahagnes vous remercie, parents, élèves, familles, amis et visiteurs d'être venus à la bourse aux jouets et d'avoir flâné dans les allées de notre traditionnel Marché de Noël. Vous êtes plus de 750 à avoir passé le pas de la porte le dimanche 3 décembre.

Les bénéfices de ces actions iront aux écoles de Cahagnes afin de contribuer financièrement aux différentes actions pédagogiques de celles-ci.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2024 pour les prochaines manifestations.

## LES P'TITS MONSTRES RIGOLOS FÊTENT HALLOWEEN



Une quarantaine d'enfants étaient présents et ils ont fêté Halloween dans le bourg avec un peu d'avance.

Tous remercient les Cahagnais de leur accueil : ils ont eu pas mal de bonbons et ils n'ont pas jeté beaucoup de sorts.